

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE
COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS**

**ARRETE PORTANT
INTERDICTION DE CIRCULATION
Chemin des Sausses**

le 24 août 2018 de 8h à 17h.

N° 110

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDERANT un déménagement chemin des Sausses la circulation sera interdite le 24 août 2018. de 8h. à 17h.

ARRETE

ARTICLE 1 : en raison d' un déménagement chemin des Sausses la circulation sera interdite le 24 août 2018. de 8h. à 17h.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 21 août 2018.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION